

Pierrot Ross-Tremblay, La souveraineté comme responsabilité Entretien avec Pierrot Ross-Tremblay

Pierre Lefebvre and Philippe Gendreau

Number 310, Winter 2016

Souveraineté

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/79726ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lefebvre, P. & Gendreau, P. (2016). Pierrot Ross-Tremblay, La souveraineté comme responsabilité : entretien avec Pierrot Ross-Tremblay. *Liberté*, (310), 8-13.



PIERROT
ROSS-
TREMBLAY

*La souveraineté
comme
responsabilité*



Au Québec, la question de la souveraineté fait souvent l'impasse sur les Premiers Peuples. **Pierrot Ross-Tremblay**, juriste et sociologue innu, s'est penché avec nous sur ce concept, tel qu'il existait en Amérique du Nord avant l'arrivée des Européens. Cette conception de la souveraineté a été occultée par la colonisation et la constitution du Canada.

Propos recueillis par Pierre Lefebvre et Philippe Gendreau

LIBERTÉ — La souveraineté telle qu'on l'entend dans la tradition occidentale moderne aurait-elle eu un sens en Amérique du Nord avant l'arrivée des Européens?

PIERROT ROSS-TREMBLAY — La notion de souveraineté existait alors, et elle existe bien sûr toujours aujourd'hui chez les Premiers Peuples, mais elle diffère philosophiquement, et diffère toujours, de la conception européenne. Chez les Innus, par exemple, la souveraineté, qu'on appelle *innu tipenitamun*, implique d'abord la responsabilité du territoire que l'on habite et sur lequel on exerce une forme distinctive de contrôle. *Tipenitamun* signifie approximativement *responsabilité* en langue innu. Un territoire, dans ce contexte-là, n'est donc pas tant une propriété, mais bien une chose dont nous avons la charge. La responsabilité est certes collective, mais également individuelle. C'est au groupe, à la communauté, à la famille qu'il revient de prendre soin du territoire, mais chaque individu est aussi tributaire de cette responsabilité-là, car selon les principes du droit coutumier innu, un territoire connu est d'abord un héritage reçu en partage.

C'est là une relation à la terre et au territoire qui est difficilement concevable aujourd'hui, compte tenu de ses implications éthiques et pratiques. La responsabilité, *tipenitamun*, qu'on a vis-à-vis du territoire et la façon dont celle-ci s'exerce est exprimée par le terme *kanuenitam*, qui signifie *posséder, détenir*, mais également *prendre soin, veiller*,

s'occuper de. L'un ne va pas sans l'autre. L'autre élément primordial lié au territoire est ce qu'on appelle *ishpitenitamun*, soit ce qui permet de considérer et de préserver la vie, que ce soit celle des êtres humains, des animaux ou des végétaux; conserver un territoire, en assurer la protection, revient ainsi à protéger non seulement la vie des gens qui s'y trouvent, mais aussi celle de ceux voulant y accéder. Dans ce cadre-là, la souveraineté est donc surtout une affaire d'obligations et de responsabilités s'exerçant à la lumière des besoins humains présents et à venir. Est humain et souverain celui qui vit de manière à protéger et à nourrir ce qui le protège et le nourrit. On parle ici d'une conscience aiguë de nos relations et de l'interdépendance de toutes choses.

S'agit-il de territoires facilement identifiables, plus ou moins limités, ou sont-ils vastes au point d'en être insaisissables?

Ces territoires-là sont en effet délimités et leurs frontières sont connues des différents Premiers Peuples, avec lesquels l'ensemble plus vaste du continent est partagé. Le territoire de l'un ou de l'autre groupe n'est pas flou, on en reconnaît les frontières, qui ne sont cependant pas hermétiques et prennent la forme de délimitations géographiques naturelles, comme un cours d'eau par exemple. Le territoire d'un peuple particulier se subdivise entre clans ou familles, on connaît le territoire des uns et des autres et

c'est toujours très important de demander la permission avant d'y accéder. Cette tradition implique du coup toute une diplomatie multilatérale qui s'exerce, d'une part, entre les peuples, mais aussi à l'intérieur d'un même peuple. Quelqu'un qui vient d'un autre peuple peut donc demander à s'établir sur un territoire qui n'est pas le sien, ou encore à simplement le traverser. Or la notion de consentement est ici, et aujourd'hui encore, incontournable.

À cette diplomatie s'ajoute par contre une autre exigence, soit l'*ishpitenitamun*, qui est l'impératif de préserver la vie, toutes vies. Si quelqu'un en vient ainsi à s'établir sur le territoire sans demander la permission, par ignorance ou en violant une convention, on fera tout pour retrouver un équilibre entre la protection du territoire et la préservation de la vie, même celle de l'importun. L'*ishpitenitamun* peut être considéré comme une forme de non-violence : on va essayer par différents stratagèmes de préserver la vie de cette personne-là bien qu'il ait enfreint une règle. Il y a un souci de mesure et de proportionnalité. L'étranger sera alors invité à quitter les lieux de manière formelle ou sera reconduit à la frontière du territoire en question afin qu'il retourne d'où il vient. Cependant, dans le cas où des étrangers pénétreraient sur un territoire sans demander la permission, mais seraient en danger de mort, à cause, par exemple, de la faim, d'une blessure ou d'une maladie, tous les moyens seront mis en œuvre pour leur venir en aide.

Un autre élément qui est fondamental dans la notion innue de souveraineté, si on veut utiliser ce terme-là, et qui poursuit cette idée de la préservation de la vie, c'est la nécessité de transmettre aux générations suivantes ce qu'on a reçu soi-même, dans l'état où on l'a reçu, si ce n'est dans un meilleur état. Cet aspect est fondamental et crée une dimension qui est intergénérationnelle, viable et réellement durable. On s'approprie ce qui nous est transmis et on le transmet aux autres.

La notion de souveraineté est donc intimement liée à la question de la transmission.

Oui, parce qu'être maître de quelque chose est indissociable de la responsabilité de l'utiliser à bon escient afin de pouvoir le remettre à tous ceux qui suivront. Traditionnellement, l'égoïsme ou le gaspillage sont de grandes transgressions. Tout prélèvement sur le territoire, même d'une petite ressource, doit être justifié par un besoin humain concret et réel, et non par un simple désir ou une pulsion passagère. On se rapproche ici d'une antinomie ontologique avec la souveraineté étatique à l'euro péenne et son économie basée sur l'accumulation et l'absence d'éthique intergénérationnelle. C'est en partie pourquoi on a dévalorisé ce lien fondamental des Premiers Peuples avec leur territoire; il était conçu comme incompatible avec la civilisation, le progrès et le développement industriel des grands empires coloniaux. Au Canada, les politiques destinées aux Premiers Peuples, depuis cent cinquante ans, et même avant, ont toujours visé l'appropriation des territoires et, bien évidemment

Le statut d'Indien

C'EST le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Loi sur les Indiens, qui détermine qui peut être reconnu comme « Indien » aux yeux de l'État. Ne peuvent avoir un statut d'Indien que ceux et celles dont la généalogie correspond aux critères détaillés dans la loi, indépendamment de leur appartenance historique, culturelle ou sociale à une communauté autochtone.

aussi, des ressources. Les Premiers Peuples, en vertu de leur mémoire culturelle, n'ont jamais cessé de résister à cette dépossession, car les territoires et les ressources sont pour eux le fondement même de leur vie et, par le fait même, sont d'une valeur inestimable. L'extinction de ce lien primordial au territoire, et des normes ancestrales afférentes, incluant l'exercice de la souveraineté, est ainsi le fil conducteur derrière toutes les politiques du gouvernement fédéral jusqu'à aujourd'hui.

La dépossession territoriale est donc indissociable de la dépossession identitaire ?

C'est tout à fait ça. Les régimes successifs au Canada ont mis en place une fiction liant l'identité au sang, et non au sol, afin d'assurer l'extinction complète des Premiers Peuples et le transfert à la Couronne des résidus de territoire qu'on leur permettait encore d'occuper. Ce discours génétique est d'ailleurs très fort chez les francophones, en particulier au Québec, où l'hégémonie coloniale britannique, une fois intériorisée, a pris la forme de ce que nous appelons le complexe de Durham, soit l'idée que les Canadiens français sont inférieurs parce qu'ils possèdent du *sang indien*. Ce qui est étonnant, c'est qu'aujourd'hui, les dynamiques de réidentification dans un contexte de globalité et de crise d'identité collective et nationale ont engendré un discours inverse, cette fois-ci axé sur la fierté : *moi aussi, j'ai du sang indien!* Dans un cas comme dans l'autre, la chose révèle surtout une méconnaissance profonde de la philosophie traditionnelle de l'appartenance chez les Premiers Peuples, celle-ci ayant davantage à voir avec des concepts comme la capacité d'autosuffisance, le respect de la vie, la volonté d'apporter aux autres, qu'avec une notion de lignée strictement génétique. L'essentialisation de l'identité des Premiers Peuples est ainsi une forme avancée d'invalidation de leurs mémoires culturelles par leur réduction à des caractéristiques raciales; on ne pourrait être plus éloigné d'une certaine conception ancestrale et cosmique, voulant que l'humanité soit une espèce et qu'il n'existe pas de races.

L'amnésie et l'idée que nous n'avons pas d'histoire, résultat de l'intériorisation du colonialisme, sont les premières menaces à la souveraineté des Premiers Peuples. Nous appelons ce phénomène le *sui nullius*, faisant référence à la politique de *terra nullius* qui stipule que les

territoires colonisés étaient sans habitants afin de légitimer leur appropriation. Le *sui nullius* est la conséquence de siècles de déni, d'effacement et d'ignorance de l'existence des Premiers Peuples. Le fait de se faire dire sans cesse que nous n'existons pas n'est pas sans conséquence pour nos microgroupes.

Territoire, enracinement, culture, souveraineté, responsabilité, tout ça forme donc un tout. En s'appropriant le territoire, on a ainsi nié tout ce qui y était intimement lié pour les Premiers Peuples.

Non seulement intimement lié, mais indissociable. Le territoire est lui-même source de règles et de lois pour les humains qui l'habitent s'ils veulent survivre. Par exemple, les animaux sont différents des hommes mais égaux en dignité, et leur consentement est nécessaire lorsqu'il est question de sacrifier leur vie. Tous les êtres habitant le territoire sont des guides, des modèles, sources de sagesse pour ceux capables d'écoute et de respect. C'est un monde où on demande la permission avant de prélever quoi que ce soit, ce qui implique une conception très avancée de la liberté, où on en arrive à nourrir ce qui nous nourrit, la conscience d'un soi étant indissociable de tout ce qui le fonde ontologiquement. Je compare souvent la culture des vieux Innus avec celle des jaïns en Inde, tradition dont la mère du Mahatma Gandhi était issue, où on tente toujours de préserver toute forme de vie. Quelqu'un qui prend de la neige pour la faire fondre ira même jusqu'à s'excuser à la neige dont il n'aura pas eu besoin de l'avoir dérangée et ira la remettre où il l'a prise. Ce sont des formes de respect très avancées qui émanent d'une conscience de l'interdépendance profonde entre l'humain et la Terre. Ces savoirs ancestraux sont une source inestimable de sagesse et de connaissance, qui pourraient inspirer notre mode de vie aujourd'hui et nous permettre d'innover vers de nouveaux modèles plus durables et respectueux des patri-moines des générations à venir.

Vous avez évoqué précédemment la question de la souveraineté individuelle. Or, du côté européen, autant pour le sujet du roi que pour le citoyen de l'État-nation, l'individu remet une partie de sa souveraineté au souverain ou à l'État. Existe-t-il l'équivalent chez les Innus ou chez les Premiers Peuples en général?

D'une certaine manière, oui, mais sur un mode très différent. La culture traditionnelle est viscéralement

anti-autoritaire et libertaire, et favorise en toute circonstance la délibération et la recherche du consensus en fonction des besoins de tous, en particulier des plus vulnérables. Aussi, les personnes âgées, et surtout les femmes, compte tenu de leur lien si unique avec les enfants, sont au cœur de tous les processus décisionnels. Or, pour revenir à votre question, l'individu est libre; on ne contraint pas sa volonté en vain ni sa subjectivité sans une raison hautement valable. C'est d'ailleurs pourquoi beaucoup d'Européens arrivant ici au début de la colonisation fuyaient « la civilisation » pour intégrer les sociétés des Premiers Peuples, dont la culture est profondément démocratique, égalitaire, consensuelle. À l'époque, pour un Européen, c'était là un type d'organisation politique presque inimaginable. On a critiqué les Premiers Peuples parce qu'ils n'avaient pas de chef tel que le concevaient

les Européens, ce qui a permis aux colonisateurs de conclure qu'ils n'avaient pas de droits. C'était une erreur monumentale et ils se sont privés d'une grande tradition juridique qu'on peine encore aujourd'hui à faire valoir.

La question de l'autorité chez les Premiers Peuples n'a rien à voir avec la Couronne, le ministre ou le patron. La chefferie y est dynamique, elle change selon la situation et les besoins. Le groupe sait qui est le meilleur pour aller chercher un loup-marin, un caribou, un saumon ou pour

négocier avec les autres peuples, etc. Le chef est davantage l'esclave du groupe, qui lui dit : c'est toi qui vas le faire, parce qu'on sait que c'est toi le meilleur. Et l'objectif est clair, son talent est au service du groupe. La puissance individuelle n'est pas une menace pour le groupe comme on le voit souvent aujourd'hui. Au contraire, elle est vue comme une force, parce que cette puissance-là sera utilisée pour le bien-être de tous. On encourage donc une certaine puissance chez l'individu dans un contexte où celui-ci redonnera naturellement à la communauté et la protégera.

Dans ces conditions, ne devrait-on pas dire que ce n'est pas tant quelqu'un qui a de l'autorité que quelqu'un qui fait autorité dans une certaine pratique?

Oui, tout à fait. Il faut rappeler que la parole est centrale chez les Premiers Peuples. Le chef, le sage ou l'aîné donne son point de vue après avoir entendu les gens parler et fait état d'une situation. Tout ça fait référence au sens commun, en quelque sorte. On se rencontre et on réfléchit ensemble. Ensuite chacun est libre d'agir comme

On a critiqué les Premiers Peuples parce qu'ils n'avaient pas de chef tel que le concevaient les Européens, ce qui a permis aux colonisateurs de conclure qu'ils n'avaient pas de droits.

il l'entend, de suivre ou non les conseils tout en connaissant les conséquences que risque d'engendrer le fait de ne pas en tenir compte.

Et comment se détermine cette autorité? S'il peut être parfois plus facile de déterminer qui est le meilleur pêcheur ou le meilleur diplomate, cela peut aussi être par moment plus délicat. Comment tranche-t-on?

Par la parole, la délibération, qui est le cœur du régime. Quand il y a conflit, on parle, on dit les choses, et on rit du chef pour qu'il ne se prenne pas trop au sérieux. L'autorité, elle vient de la vision, de la diplomatie, du dialogue, de la réflexion et de l'intelligence collective qui émerge du cercle. De là l'importance de cette délibération, qui fait partie du mode de gouvernance ultra-démocratique, directe, où on discute, on règle les problèmes, sans nécessairement faire appel à une autre instance. Il faut rappeler que ce mode d'opération, au cœur du droit des Premiers Peuples à disposer d'eux-mêmes et d'exercer leur autodétermination, a été couvert d'opprobre, voire interdit par les politiques coloniales au Canada. Encore aujourd'hui, une partie de la souveraineté réside dans la mise en commun, dans la confluence des subjectivités des personnes et des groupes au sein d'assemblées élargies; les réserves, le statut d'Indien, de même que les Conseils de bande n'ont en rien éteint la souveraineté inhérente aux Premiers Peuples. Dans notre façon de faire les choses, on va chercher les plus sages, on se rassemble, on palabre et c'est comme ça qu'on gouverne. La conception de l'autodétermination, qu'on traduit par *uetshit takuaimatishun* chez les Innus, peut signifier « propulser et diriger son propre canot » ou « notre propre canot » par nous-mêmes. Cette idée-là de propulsion, d'orientation de soi et d'autosuffisance est fondamentale, c'est pourquoi la

conception de l'autodétermination peut s'appliquer à l'individu aussi. On est un être humain dans la mesure où on est capable de se nourrir soi-même, et ce, sans sacrifier les générations qui viennent.

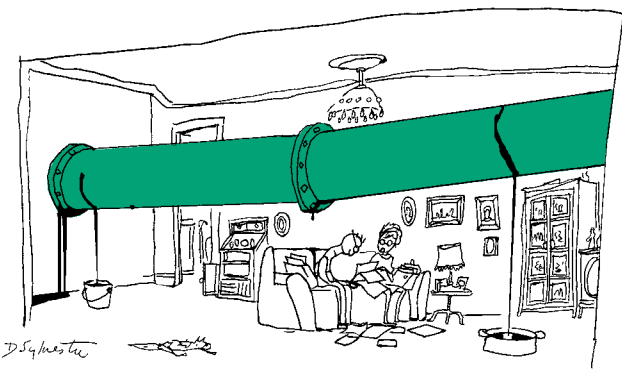
Les peuples autochtones ont donc intégré les notions européennes du concept de souveraineté?

À mesure que notre mode de vie a été marginalisé, puis finalement largement affaibli, il va sans dire que la notion traditionnelle de la souveraineté chez les Premiers Peuples s'est étiolée. Nous nous sommes retrouvés, peu à peu, à adopter, ou enfin à être forcés d'adopter, la manière européenne de concevoir la souveraineté, d'accepter, en fin de compte, notre propre extinction, l'abandon, l'aliénation de tout ce qui fonde notre vie. Ceci dit, si nous portons la mémoire de cette souveraineté et des attaques à son endroit, nous portons également celle des combats ayant permis sa continuité jusqu'à aujourd'hui. Les politiques d'extinction ont fait un tort énorme et sont toujours opérationnelles mais n'ont aucun avenir. Il faudra nécessairement trouver collectivement d'autres manières de se lier les uns aux autres.

J'imagine que la dépossession territoriale et les réserves, tout particulièrement, jouent un rôle important dans tout ce procédé.

Effectivement. Rémi Savard a défini les réserves comme des cliniques où les autochtones allaient s'auto-annihiler. L'idée était de créer la réserve, d'y amener les autochtones détenteurs d'un statut d'Indien. Ensuite, ceux-ci disparaîtraient, puis la réserve disparaîtrait et le territoire qu'elle recouvre pourrait enfin être transféré à l'État, de manière à asseoir la souveraineté absolue de la Couronne. Et, là, on en est au stade ultime.

Avec l'arrêt Calder de 1973, les gouvernements se sont tournés vers des processus de négociation territoriale, puisqu'il leur était devenu plus difficile d'agir aussi brutalement pour arriver à leurs fins, mais, comme les traités modernes, ces processus de négociation ont exactement les mêmes visées : accaparer le territoire et ses ressources. Alors on nous dit : « Soyez réalistes, vous n'aurez jamais rien de mieux, vous êtes un peuple vaincu, rendez-vous. » On nous demande donc, autant au fédéral qu'au provincial, de nous en remettre à la souveraineté de la Couronne, et par toutes sortes de moyens, dont bien sûr l'acculturation, avec pour résultat qu'on peut entendre aujourd'hui des gens issus des plus jeunes générations affirmer qu'avec le départ des derniers anciens, on va enfin pouvoir faire de la vraie *business*. On nous dit : « L'arbre se fait gruger et si vous ne signez pas un traité qui inclut des clauses de certitudes, vous perdrez tout. » Tout ça, bien sûr, au nom du réalisme : « Vous ne retournerez jamais en arrière, oubliez ça. Vos vieilles cosmogonies, ça ne peut pas exister dans le monde d'aujourd'hui. » Ce discours n'est pas seulement dirigé contre les Innus, mais contre tous les Premiers Peuples au Canada. Les difficiles équations culturelles, sociales, politiques et économiques que



— Oui, ici. Tu as coché : Oui, j'accepte. »

Traités, négociations et droits territoriaux

LE DROIT CANADIEN réfère régulièrement aux différents documents et traités historiques, dont la Proclamation royale de 1763, pour déterminer quels sont les droits des Premiers Peuples sur leurs territoires ancestraux. Dans l'arrêt Calder de 1973, la Cour suprême a déterminé que les droits territoriaux ne dépendaient pas que de la Proclamation royale et des traités, mais aussi de l'occupation historique du territoire par une société autochtone. Cette occupation doit néanmoins être suffisamment démontrée pour être reconnue.

les membres des Premières Nations doivent résoudre, et qui leur rappellent leur lourd héritage colonial jusqu'à aujourd'hui, ne sont pas sans engendrer de vives tensions au sein ces communautés. Cette conversation sur les traités modernes, par exemple, est très difficile et nous divise. Le renoncement ou non à notre conception de la souveraineté et l'inaliénabilité ou non de la terre est au cœur du contentieux; pour certains, seuls ceux ne connaissant pas la vraie valeur du territoire et ce qu'il porte peuvent vouloir l'échanger et le modifier.

Il y a plusieurs éléments, des barrières, qui viennent invalider notre mémoire culturelle et qui empêchent donc la mise en œuvre de la souveraineté telle que nous la concevons nous-mêmes. La première, c'est la Couronne canadienne elle-même et son régime constitutionnel, qui est fondé sur l'invalidation des cultures juridiques autochtones. La deuxième est plutôt liée au Québec et aux cultures francophones. Pour les Premiers Peuples qui vivent sur le territoire de ce que l'on appelle aujourd'hui le Québec, ce racisme-là, qui est un racisme intériorisé, est extrêmement virulent et peut prendre des formes très subtiles. Mais il est difficile de critiquer la culture québécoise sur ce point de la représentation de la souveraineté des Premiers Peuples, peut-être parce que cette perspective lui rappelle la fragilité de sa propre culture, certaines vérités douloureuses afférentes à son identité, à son adoption en terre d'Amérique. Ce malaise ne devrait pas nous empêcher d'aller au cœur du sujet, car l'avenir de nos relations réside dans l'écoute, en particulier du récit des Premiers Peuples sur notre histoire commune.

Le troisième obstacle à la mise en œuvre de notre souveraineté, c'est l'exploitation des ressources et ses fins. La conception du territoire comme simple ressource est profondément antinomique avec les cultures juridiques autochtones et la relation millénaire que les Premiers Peuples entretiennent avec les êtres habitant le territoire ancestral. Ce mode de développement à l'occidentale engendre la marginalisation des Premiers Peuples et de leurs cultures. On considère ces cultures

arriérées simplement parce qu'elles sont contraires au bon développement et à l'accumulation de richesses, qu'on assimile à la civilisation. Face à la pression intense venant de la société et ses paramètres de développement, il est pratiquement impossible de vivre selon la philosophie ancestrale et de s'y identifier. Enfin, il faut en parler aussi, il y a les tyrannies intérieures que l'on vit dans nos communautés et qui sont le lourd héritage de quatre cents ans de colonialisme, et particulièrement des séquelles du génocide culturel aujourd'hui reconnu. Pour nous, les Innus, les colons ne sont jamais repartis. Notre condition est particulière. L'intériorisation de conceptions de la vie et du politique profondément contraires aux valeurs ancestrales, suivant l'expérience de traumatismes, a causé des désastres monumentaux dans nos communautés dont nous peinons encore aujourd'hui à gérer les conséquences intergénérationnelles. Alors ça, c'est très litigieux. Qui a la légitimité, sinon le courage, de parler de la souffrance et de la tyrannie reproduite au sein de nos familles et de nos communautés, et qui ressort d'un modèle que nos ancêtres nous ont toujours enseigné à éviter? Qui peut dénoncer la perte de mémoire et d'identité, les traumatismes historiques et leurs ravages à l'intérieur même des individus et des communautés?

Il est donc difficile, même au sein des Premiers Peuples, de parler de cette dépossession et de ses conséquences?

La souffrance que l'on s'inflige à soi-même, la honte qu'elle implique et les raisons de telles postures sont les angles morts de toute société, incluant les nôtres. Je pense par exemple à des gens ayant vécu les pensionnats, qui sont eux-mêmes devenus des tyrans envers leurs frères et sœurs quand ils sont revenus dans leurs communautés. On a vu ça, ça existe et ce sont des choses dont il faut avoir le courage de parler. Il est important de mettre des mots sur les phénomènes sociaux qui existent au sein des communautés afin de les déconstruire et surtout de comprendre que ce sont des problématiques humaines et pas seulement propres aux Premiers Peuples. C'est là que le racisme fait sa niche, dans l'idée d'une déficience liée au sang, à la génétique, l'idée que les Premiers Peuples sont en eux-mêmes des problèmes sans solution, intrinsèquement déficients. Ces représentations reproduisent alors les modes de contrôle et légitiment la domination au fondement du régime actuel. Lorsque ces phénomènes sont nommés, déconstruits, compris, les solutions émergent d'elles-mêmes et permettent d'ouvrir le chemin de la guérison et de la liberté. Les Premiers Peuples portent un peu l'humanité de tous et, en ce sens, le remède à leur condition actuelle est très concrètement l'affaire de tous. **L**

Pierrot Ross-Tremblay est directeur et professeur adjoint au département de sociologie de l'Université Laurentienne. Il est membre de la Première Nation des Innus Essipit.